

Délibération n° 2019-151

**OBJET : MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE À LA PRIVATISATION D'ADP**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	49
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 17 avril 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 11 avril 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-151
--------------------------

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

#### DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE  
Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS  
Mme. Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX  
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS  
M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA  
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE  
M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES  
M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE  
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN  
Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET  
Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI  
M. Claude PONS donne pouvoir à M. Stéphane BAZILE  
Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES  
M. David ROS donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Délibération n° 2019-151

Mme. Michèle VIALA donne pouvoir à M. Michel ROUYER  
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET  
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX  
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON  
 M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART  
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

**DELEGUES ABSENTS**

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : M. Vincent DELAHAYE**

**Objet : MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE À LA PRIVATISATION D'ADP**

Le Conseil Communautaire,  
Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

CONSIDÉRANT la proximité de notre territoire avec la plateforme aéroportuaire d'Orly ;

CONSIDÉRANT l'important survol de notre territoire par les avions décollant ou atterrissant d'Orly, et son impact environnemental sur nos populations ;

CONSIDÉRANT les enjeux de santé publique puisqu'un grand nombre d'habitants de la Communauté Paris-Saclay et de l'Île-de-France sont exposés à une ou plusieurs sources de nuisances et de pollutions impactant la qualité de l'air, le niveau sonore et par-delà leur santé ; qu'il convient dans ces conditions que l'Etat garde le contrôle d'ADP en détenant la majorité des parts du groupe aéroportuaire, dès lors qu'il s'agit d'un secteur stratégique sur le plan environnemental et de la santé des populations concernées ;

CONSIDÉRANT que la maîtrise publique d'ADP est indispensable à un développement cohérent des activités aéroportuaires, garantissant le maintien du couvre-feu, limitant des mouvements de vols et réduisant les nuisances subies par les riverains ;

CONSIDÉRANT que les terminaux de Paris-Charles de Gaulle et d'Orly constituent des portes d'entrée en France et en Ile-de-France, avec plus 100 millions de voyageurs chaque année ;

CONSIDÉRANT que les aéroports de Paris concentrent des enjeux économiques, sécuritaires et d'aménagement qui en font des actifs stratégiques de l'Etat et qu'ils bénéficient d'une situation de quasi-monopole ;

CONSIDÉRANT le poids économique du groupe ADP dans l'aménagement de l'Ile-de-France, avec un système aéroportuaire qui représente 8,3% de l'emploi salarié dans la Région ;

CONSIDÉRANT que les plateformes d'ADP sont des infrastructures sensibles où le contrôle de l'entrée et de la sortie des passagers et des marchandises constitue un enjeu de sécurité nationale ;

CONSIDÉRANT que l'Etat majoritaire à hauteur de 50,5% dans le groupe ADP envisage de céder tout ou partie de ses participations ;

CONSIDÉRANT que les collectivités franciliennes n'ont pas été consultées sur ce choix par le Gouvernement avant la présentation au conseil des ministres, du projet de loi « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) » ;

CONSIDÉRANT que les motivations de cette privatisation s'appuient sur des arguments économiques de court-terme alors même que le groupe ADP a redistribué ces dix dernières années près de 2 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires, dont au premier chef l'Etat ;

Délibération n° 2019-151

CONSIDÉRANT qu'avec la privatisation d'ADP, le retour sur investissement primera désormais sur le développement et l'amélioration des plateformes d'Orly et de Roissy ;

CONSIDÉRANT qu'un vrai travail parlementaire des Députés et des Sénateurs doit être mis en œuvre pour proposer une loi garantissant des modalités de sécurisation et de protection des riverains de l'aéroport d'Orly aéroport enclavé au milieu d'un tissu dense de population, la santé des populations survolées ne devant pas faire l'objet de compromission ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. S'OPPOSE à toute privatisation par l'Etat du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens ;
2. DEMANDE une consultation référendaire de la population au minimum sur le territoire de l'Île-de-France ;
3. DIT que cette motion sera transmise au premier Ministre, aux préfets de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré le mercredi 17 avril 2019  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (68 VOIX)

68 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , Monsieur Jérémy MARTIN, Madame Catherine

Délibération n° 2019-151

GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

1 ABST. : M. Christian LECLERC

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20190417 - Rmc126376 - DE-1-1  
Date AR Préfecture : 23/04/2019

- Affichée / Publiée le 23/04/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).